

## COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 31 mars 2025

---

<b>Date de la convocation:</b> 21 mars 2025	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
<b>Membres en exercice :</b> 15	<b>Présents :</b> Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle DELAMARE, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants:</b> 14	<b>Représentés:</b> Isabelle COLLOMP par Mélanie GAILLARD, Nicolas POUDROUX par Christophe PIN, Philippe GUILLEMANT par Martine NEVIERE, Jocelyne OGER par Rocca BELLOMO, Raphael PIERRET par Emmanuelle MARTIN
<b>Pour:</b> 6	
<b>Contre:</b> 8	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Isabelle DELAMARE

---

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération DE\_2022\_025 du 6 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la commission financière du 17 mars 2025 ;

**Considérant** que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ;

**Considérant** que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

**Considérant** que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

**Considérant** que Monsieur COMTE Jean-Paul, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame BELLOMO Rocca, adjointe au maire, désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique 2024.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Article 1 :** REFUSE de voter le Compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes :

**Investissement :**

DÉPENSES	RÉALISÉ : 88 457,22 € RESTE À RÉALISER : 102 125,71 €
RECETTES	RÉALISÉ : 53 871,21 € RESTE À RÉALISER : 0,00 €

**Fonctionnement :**

DÉPENSES	RÉALISÉ : 735 483,03 € RESTE À RÉALISER : 0,00 €
RECETTES	RÉALISÉ : 913 123,76 € RESTE À RÉALISER : 0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 :**

Investissement : - 34 586,01 €

Fonctionnement : 177 640,73 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus) : 946 322,15 €

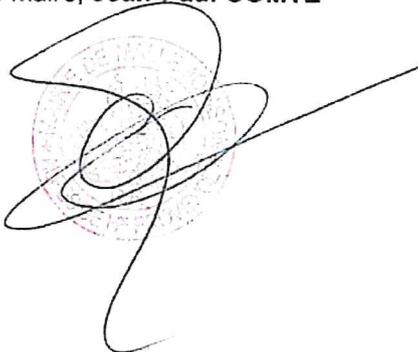
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus) : 1 048 447,86 €

**Article 2 :** Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Nombre de voix pour	6	Abstentions	
Nombre de voix contre	8	Ne prend pas part au vote	Mr COMTE Jean-Paul, Maire (a quitté la salle lors de la présentation et du vote )

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



Dépôt PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS  
Date de réception de l'AR: 04/04/2025  
004-210401105-20250331-DE\_2025\_003-DE